



ZOU

ACCUEIL DE LOISIRS

~ GRIMOIRE du ZOU ~

recettes magiques pour un accueil de loisirs fantastique

Année scolaire 2021/2022

Définition

La *Communauté de Communes Mont Lozère (CCML)* finance l'Accueil de loisirs intercommunal du bassin de vie de Villefort, qui est organisé et animé par *Grandeur Nature (GN)*, signataire d'une convention de délégation de service public pour l'année scolaire 2021-2022 (soit pour 35 mercredis et 1 semaine d'accueil pendant les petites vacances, sauf à Noël).

Anciennement appelé le "centre aéré" ou "centre de loisirs", l'Accueil de loisirs change régulièrement de nom cependant le concept reste le même : prendre soin des enfants quand l'école est fermée, bien sûr, mais surtout leur proposer des moments sur mesure pour les ravir, tout en contribuant à les faire grandir, en groupe.

Nous avons baptisé cet Accueil «ZOU».

Objectifs

L'Accueil de loisirs ZOU s'inscrit dans la politique enfance et jeunesse de la *Communauté de Communes*, qui fixe des objectifs par le biais du PEdT (Projet Educatif Territorial) et qui sont les suivants :

- Contribuer à l'épanouissement et au bien-être de la jeunesse.
- Développer des activités liées à la citoyenneté, au respect de l'environnement et positionner ses actions dans le développement durable.
- Découvrir, connaître et s'appropriier le territoire.

C'est dans ce sens que nous, l'équipe d'animation, concevons notre Projet pédagogique, dans lequel nous affinons nos intentions éducatives et proposons une mise en pratique concrète. Ce document est mis à votre disposition sur le site internet de *GN* (www.grandeurnature48.com), et sur le portail famille.

Périodes d'ouverture

Les dates

- Tous les mercredis en période scolaire, du 8 septembre au 29 juin.
- Du lundi au vendredi, la première semaine des petites vacances : du 25 au 29 octobre, du 21 au 25 février, du 25 au 29 avril. Fermeture la deuxième semaine, ainsi qu'à Noël.

Les horaires

De 9h à 17h, avec un temps d'accueil entre 7h30-9h / 12h-13h30 / 17h-18h30.

Possibilité de venir à la journée ou à la demi-journée.

Entre 9h-12h et 13h30-17h, nous proposons des activités : la présence des enfants inscrits est alors requise, les horaires ne peuvent pas être modulés au cas par cas.

Ponctuellement (en général une fois entre chaque vacances et une fois par vacances), nous organisons une sortie spéciale, qui nécessite de faire de la route et nous imposons alors l'inscription à la journée entière pour tout le monde (exemples de l'année dernière : sorties au bois de Païolive, à la piscine, au parc des loups du Gevaudan...).

Public concerné

L'accès au ZOU est réservé à tous les enfants âgés de 4 à 12 ans, avec une priorité pour ceux domiciliés dans la CCML. Le bassin de vie concerné comprend les communes de Villefort, Pourcharesses, Altier, Prévencières, Pied de Borne, Saint André Capcèze, La Bastide-Puylaurent, Pontails-et-Brésis et Malons-et-Elze.

L'accueil peut toutefois être étendu aux familles des communes extérieures à ce secteur, dans la limite de la capacité d'accueil et des places disponibles. Certaines modalités tarifaires pourront être évolutives en fonction de ces situations dites « d'exception ».

Lieu d'accueil

Nous utilisons les bâtiments de l'école de Villefort, qui nous est gracieusement mise à disposition par la mairie et l'équipe enseignante. Nous occupons plus particulièrement la salle d'arts plastiques qui se trouve au sous-sol des classes de maternelle. L'accès se fait par le portillon à droite de l'école, côté maternelle, par un escalier menant à la petite cour du mur d'escalade.

Encadrement

Le personnel de l'équipe d'animation est qualifié conformément à la réglementation des Accueils Collectifs de Mineurs.

Le taux d'encadrement maximum est d'un.e adulte pour 8 enfants de moins de 6 ans, un.e pour 12 enfants de plus de 6 ans.

L'équipe pédagogique assure avant tout chose la sécurité physique, morale et affective des enfants accueillis.

Les activités

Le programme d'activités est conçu par l'équipe d'animation en concertation avec les enfants. Nous faisons notre possible pour prendre en compte leurs envies, et varier les approches afin que chacun.e se retrouve dans ce qui est proposé.

Selon le nombre d'enfants présents et leurs capacités ou envies, nous sommes susceptible de diviser le groupe en 2 pour faire des choses différentes, afin que les activités soit plus adaptées.

Nous pouvons aussi à tout moment choisir de sortir de l'école, d'utiliser un transport pour nous déplacer sur un site d'activité (nous avons des mini-bus et voitures à disposition), ou de cuisiner avec les enfants et de manger ensuite nos préparations. Si vous nous confiez votre enfant vous acceptez de fait ce principe.

Nous vous communiquons le programme des activités par mail, plus ou moins à l'avance. Le programme n'est donné qu'à titre indicatif et il peut être modifié en fonction de la météo, de la motivation des enfants, ou de tout autre imprévu.

Vie pratique

- Il n'y a pas de service de restauration, le repas du midi doit être ramené de la maison (possibilité de réchauffer sur place). Le goûter en revanche est offert par le ZOU.
- Un temps de sieste est prévu l'après-midi pour les enfants qui en ont besoin.
- Pour les enfants qui ont ponctuellement des « accidents pipi », il vous est demandé de fournir des vêtements de rechange, ou au moins de ramener la fois suivante les vêtements que nous avons prêté.
- Quand il vient au ZOU, votre enfant doit toujours arriver avec :
 - un sac à dos
 - une gourde ou bouteille d'eau
 - des vêtements et chaussures adaptées à la météo du jour, en partant du principe que nous irons dehors au moins un moment

En cas de sorties qui nécessitent une tenue spécifique (sports de pleine nature, piscine, promenades en forêt...), nous nous engageons à vous prévenir par mail.

Santé

La fiche sanitaire du dossier est à compléter soigneusement (vaccinations, allergies, difficultés éventuelles) pour nous permettre de réagir au mieux en cas de souci.

Traitements en cours

Ils doivent nous être remis avec les ordonnances correspondantes. Ils sont regroupés dans notre armoire à pharmacie, et le/la responsable sanitaire est chargé de la prise de médicaments.

Les frais médicaux

En cas de maladie, accident, nous avançons les frais (médecin, pharmacie...). Les ordonnances et l'original de la feuille de soins vous seront remis contre le remboursement des frais engagés.

Handicap

Nous faisons de notre mieux pour accueillir tous les enfants, et notamment ceux qui peuvent être en situation de handicap. La configuration de l'école peut être un facteur limitant, mais nous savons nous adapter ; chaque cas étant unique, nous l'étudions pour favoriser l'inclusion de l'enfant concerné. N'hésitez pas à nous contacter pour nous donner de précieuses informations afin d'accueillir au mieux votre enfant.

Mesures sanitaires

Les obligations sanitaires liées au COVID, formulées dans le protocole national du 7 septembre que nous devons appliquer à ce jour, sont les suivantes (niveau 3-orange) :

- le port du masque est obligatoire pour les enfants de 6 ans et + dans les espaces clos comme en extérieur (sauf lors des activités sportives): vous devez fournir assez de masques pour la journée (masques « grand public filtration supérieure à 90 % ou chirurgical »), et des mouchoirs en papier ;
- la distanciation physique s'applique uniquement en espace clos pour les enfants de + de 6 ans ; dans ce cas la distanciation est, dans la mesure du possible, de 1 mètre entre chaque personne ;
- vous devez surveiller l'apparition d'éventuels symptômes chez votre enfant avant qu'il ne participe au ZOU (sa température doit être inférieure à 38°C) ;
- vous devez nous déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein de votre foyer en précisant si c'est l'enfant inscrit au ZOU qui est concerné ;
- vous et vos enfants de + de 6 ans devez respecter les gestes barrières lors de l'arrivée et du départ au ZOU, et pendant l'accueil : lavage des mains réguliers, port du masque en intérieur ;

- vous devez expliquer à vos enfants les consignes sanitaires à appliquer que nous venons de citer.

En cas d'apparition de symptômes chez un enfant ou un personnel lors de l'accueil, il sera isolé ; sa prise en charge médicale sera organisée le plus rapidement possible. La famille sera avertie et le retour au domicile sera organisé. Le processus de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre si besoin. Si la personne symptomatique est négative au test du Covid, elle pourra revenir au ZOU. Sinon, elle ne pourra pas revenir avant 10 jours.

Inscription

L'inscription est gratuite et sans engagement ; vous êtes alors informés de l'actualité du ZOU, et pouvez réserver des activités si vous le souhaitez toute l'année.

Toute participation au ZOU nécessite en amont d'avoir fourni le dossier d'inscription complet et signé : fiche de renseignements, fiche sanitaire, copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile et des vaccins de l'enfant. Pour être inscrits, les enfants doivent remplir les conditions d'admission scolaire (vaccinations DTP 2 injections + 1 rappel obligatoires, pour les enfants nés avant le 1^{er} janvier 2018).

Assurance

L'enfant inscrit au ZOU doit être couvert par une assurance extrascolaire qui garantit sa responsabilité civile ainsi que les dommages corporels dont il pourrait être victime avec ou sans tiers responsable. C'est pourquoi une copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile doit être jointe au dossier d'inscription.

Réservation

Les réservations se font dans la limite des places disponibles et selon l'ordre des demandes.

Il est possible de faire une demande de réservation auprès de *GN* par mail à alsh@grandeurnature48.com ou par téléphone au 07.88.98.75.37 / 04.48.32.00.69.

Nous vous communiquons aussi à l'inscription un code personnel pour accéder à notre portail famille en ligne. Il vous permet, si vous le souhaitez, de directement gérer vos réservations, consulter vos factures et paiements, ou modifier vos informations personnelles.

Pour les mercredis, nous prenons les réservations jusqu'à la veille, le mardi, 13h heure limite.

Pour les vacances, nous prenons les réservations jusqu'au jeudi précédent, 13h heure limite.

Tarifs

Quotient familial	0 à 550 €	551 à 650 €	651 à 800 €	801 à 1000 €	1001€ ou +
Journée complète	7 €	9 €	12 €	15 €	17€
Demi-journée	4 €	5 €	6 €	8 €	9€

Pour les fratries, une réduction de 10% est appliquée pour chaque enfant inscrit sur une période identique (même date et même durée).

Le quotient familial (QF) pris en compte pour l'examen des droits est celui du mois de janvier de l'année en cours, votre participation est donc revue chaque début d'année afin de prendre en compte les derniers revenus connus. Nous avons besoin de connaître votre numéro d'allocataire pour pouvoir vérifier votre QF sur le site dédié, ou d'une attestation de QF de votre CAF ou MSA. En cas de refus de communication nous appliquons le plein tarif.

Facturation et règlement

La facturation des journées et demi-journées réservées est envoyée par mail aux familles à chaque fin de mois et doit être réglée à *Grandeur Nature* par chèque, chèques vacances, virement ou espèces dans le mois qui suit. Un reçu est communiqué à réception du paiement.

En cas de difficultés de paiement à temps, nous vous invitons à nous contacter.

Si vous préférez recevoir votre facture par courrier postal, merci de nous en informer.

Annulation/ Absence / Retard

Les réservations peuvent être annulées sans frais ni justificatif jusqu'à la veille 13h heure limite. Au delà, la réservation est facturée, sauf sur présentation d'un justificatif (certificat médical, bulletin d'hospitalisation, notification de cas contact, ou certificat de décès d'un membre de la famille).

Quoi qu'il en soit, l'absence ou le retard d'un enfant doit être signalé à l'équipe du ZOU le plus tôt possible. De même pour un parent qui est en retard pour venir chercher son enfant en fin de journée ou de demi-journée. En cas de retards récurrents, nous pouvons reconsidérer la participation de l'enfant concerné.

Si le ZOU doit fermer exceptionnellement, les réservations sont bien entendu annulées sans frais.

Exclusion

Des dispositions pouvant aller de l'exclusion temporaire à définitive d'un enfant peuvent être prises après en avoir averti les parents et avoir échangé avec eux sur les problématiques rencontrées :

- dans le cas où l'enfant a une conduite compromettant sa sécurité, celle des autres enfants ou remettant en question le bon fonctionnement du ZOU ;
- en cas de non-paiement des facturations de prestations ALSH.

Date d'effet et dispositions finales

Les dispositions de ce «Grimoire du ZOU» prennent effet à partir du 4 septembre 2021, date de sa rédaction. Ce document est établi par l'équipe pédagogique de *Grandeur Nature* en accord avec la *Communauté de Communes Mont Lozère* et la *Caisse Commune de Sécurité Sociale 48 (CCSS)*. Des corrections peuvent être apportées si besoin au cours de l'année scolaire ; dans ce cas vous recevrez une notification par mail. Ce document est automatiquement donné aux familles avec le dossier d'inscription et est accessible sous format numérique en ligne (site internet de *GN* et portail famille).

Les familles et leurs enfants inscrits au ZOU s'engagent à respecter les dispositions du présent document dès leur inscription.